

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie McLaughlin Inc.	Numéro de permis 2023093	Date d'inspection Le 03 avril 2024	
Nom de l'établissement Centre éducatif des trois chênes 4		Numéro de téléphone (506) 383-8119	
Adresse Bureau 620 McLaughlin Promenade Moncton NB E1A 4R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	03 mai 2024	
<p>Commentaires : En vérifiant les dossiers des nouveaux membres du personnel, le certificat de secourisme/réanimation cardiorespiratoire (RCR) est manquante dans 1 des dossier. L'administrateur et les éducateurs doivent contenir un certificat de secourisme/réanimation cardiorespiratoire (RCR).</p> <p>L'éducateur en question ne peut être laissé seul avec les enfants jusqu'à l'obtention de son certificat. L'administrateur informe la Mentor en Assurance de la Qualité que l'éducateur en question est inscrit au cours de premier soins débutant le 28 avril 2024.</p>			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	13 mars 2024	03 avr. 2024
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, la Mentor en Assurance de la Qualité a vérifié 6 dossiers au hasard. Ces dossiers renferment les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. La lacune est maintenant conforme.</p>			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	05 avr. 2024	
<p>Commentaires : La description de tâches est manquante dans un des dossiers des membres du personnel. Les dossiers des membres du personnel doivent contenir une description de tâches et de responsabilités.</p>			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	03 mai 2024	
<p>Commentaires : En vérifiant les dossiers des nouveaux membres du personnel, le certificat de secourisme/réanimation cardiorespiratoire (RCR) est manquante dans 1 des dossier. L'administrateur et les éducateurs doivent contenir un certificat de secourisme/réanimation cardiorespiratoire (RCR).</p> <p>L'éducateur en question ne peut être laissé seul avec les enfants jusqu'à l'obtention de son certificat. L'administrateur informe la Mentor en Assurance de la Qualité que l'éducateur en question est inscrit au cours de premier soins débutant le 28 avril 2024.</p>			

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de suivi.
Le ratio est respecté au moment de la visite.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 avril 2024

Date

original signé par
Ichrak Kahlaoui

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 avril 2024

Date